

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2026 - 62

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DES BARBECUES SUR LES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Le Maire de la commune de Le Perréon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les conditions météorologiques annoncées pour la période du Lundi 29 juin 2026 au Lundi 6 juillet 2026, marquées par un épisode de canicule et une sécheresse de surface augmentant significativement le risque d'incendie ;

Considérant qu'il appartient au maire de prévenir les risques d'incendie et d'assurer la sécurité publique ;

Considérant que l'usage de barbecues sur les espaces publics est susceptible de provoquer des départs de feu ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

L'usage de barbecues, qu'ils soient à charbon, à gaz ou électriques, est **interdit sur l'ensemble des espaces publics** de la commune du Perréon.

Article 2 : Périmètre d'application

L'interdiction s'applique à tous les parcs, jardins, places, aires de pique-nique, chemins communaux, abords de bâtiments publics et tout autre espace appartenant au domaine public communal.

Article 3 : Durée

La présente interdiction est applicable **Lundi 29 juin 2026 au Lundi 6 juillet 2026 inclus**, sauf prolongation par nouvel arrêté si les conditions météorologiques l'exigent.

Article 4 : Dérogations

Aucune dérogation ne peut être accordée durant cette période, y compris pour les manifestations publiques ou privées organisées sur le domaine communal.

Article 5 : Information du public

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur les panneaux d'information municipaux et publié sur les supports de communication de la commune.

Article 6 : Exécution

La Secrétaire Générale, la Police du Maire et toute autorité compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète du Rhône et à la gendarmerie de Villefranche-sur-Saône.

Fait à Le Perréon, le 29 juin 2026.

Le Maire,
Marie-Andrée CHOPIN.

